Photographie non-contractuelle



FPS[1] Pams Credit Solutions ELTIF

La dette privée institutionnelle, accessible dès 5 000 €

Juin 2026

pams
groupe 123 im

[1] Fonds réservé aux investisseurs avertis, article 423-27 du RGAMF. Investir dans le Fonds présente un risque de perte en capital et d'illiquidité. Ceci est une communication publicitaire. Veuillez-vous référer au Prospectus, Règlement et Document d'informations clés (DIC) du Fonds avant de prendre toute décision finale d'investissement.

Avertissements (1/2)

*PAMS (la « **Société de Gestion** ») est une société constituée sous la forme d'une société par actions simplifiée, agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-98052 en qualité de société de gestion de portefeuille et de gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs tel que défini par la Directive Européenne 2011/62/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, agissant en tant que société de gestion de portefeuille du Fonds.*

*FPS Pams Credit Solutions ELTIF (le « **Fonds** ») est un fonds d'investissement professionnel spécialisé. Le Fonds ne fait pas l'objet d'un agrément par l'Autorité des marchés financiers et ses règles de fonctionnement sont fixées par le Prospectus. Le Fonds a reçu l'autorisation d'utiliser la dénomination « ELTIF » en application du Règlement ELTIF en date du 13/01/2026.*

Avant d'investir dans le Fonds, vous devez comprendre comment il sera géré et quels sont les risques particuliers liés à la gestion mise en œuvre. Vous devez notamment avoir pris connaissance des conditions et des modalités particulières de fonctionnement et de gestion du Fonds, en particulier (i) des règles d'investissement et d'engagement et (ii) des conditions et modalités des souscriptions, acquisitions et rachats des parts du Fonds. Ces conditions et modalités sont énoncées dans le Prospectus, de même que les conditions dans lesquelles le Prospectus peut être modifié.

La Société de Gestion attire l'attention des investisseurs sur le fait qu'en application de l'article 423-27 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers, les parts du Fonds ne peuvent être souscrites ou acquises que par un investisseur relevant de l'une des catégories suivantes :

1. les investisseurs mentionnés à l'article L. 214-155 du Code monétaire et financier ;

2. les investisseurs dont la souscription initiale est supérieure ou égale à 100.000 Euros ;

3. les investisseurs, personnes physiques ou morales, dont la souscription initiale est d'au moins 30.000 Euros et répondant à l'une des trois conditions suivantes :

a) ils apportent une assistance dans le domaine technique ou financier aux sociétés non cotées entrant dans l'objet du Fonds en vue de leur création ou de leur développement ;

b) ils apportent une aide à la Société de Gestion en vue de rechercher des investisseurs potentiels ou contribuent aux objectifs poursuivis par elle à l'occasion de la recherche, de la sélection, du suivi, de la cession des investissements ;

c) ils possèdent une connaissance du capital-investissement acquise en qualité d'apporteur direct de fonds propres à des sociétés non cotées ou en qualité de souscripteur soit dans un fonds commun de placement à risques ne faisant pas l'objet de publicité et de démarchage, soit dans un fonds professionnel spécialisé, soit dans un fonds professionnel de capital-investissement, soit dans une société de capital-risque non cotée ;

4. tous autres investisseurs dès lors que la souscription ou l'acquisition est réalisée en leur nom et pour leur compte par un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un service d'investissement de gestion de portefeuille, dans les conditions fixées au I de l'article L. 533-13 du Code monétaire et financier ; et

5. aux investisseurs de détail au sens du règlement (UE) n° 2015/760 et dans les conditions dudit règlement, dès lors que le fonds est agréé en tant que fonds européen d'investissement à long terme en application du même règlement.

Les investisseurs potentiels doivent tenir compte des éléments suivants :

• Un investissement dans le Fonds est un investissement qui peut potentiellement être illiquide et ses investissements sont par nature à long terme. Par conséquent, le Fonds ne convient pas nécessairement aux investisseurs de détail, tels que définis dans le cadre du Règlement ELTIF, qui ne sont pas en mesure de supporter un tel engagement à long terme et le risque d'illiquidité.

Avertissements (2/2)

Le Fonds a une durée de vie de quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter du Premier Jour de Souscription, sauf dissolution anticipée telle que prévue à l'article 11 du Règlement.

Le Fonds est destiné à être commercialisé auprès d'investisseurs professionnels et, à compter de l'obtention de l'agrément ELTIF, d'investisseurs de détail, tels que définis dans le Règlement ELTIF, qui sont des investisseurs éligibles en vertu du Règlement ELTIF.

Le rachat de Parts du Fonds n'est autorisé qu'à compter du 1er juillet 2028, dans les conditions énoncées à l'Article 6.3, et sous réserve des mécanismes de plafonnement des rachats prévus aux Articles 6.3(e) et 6.3(f).

Pendant la Durée du Fonds, les distributions seront effectuées conformément à l'Article 7.2.

Il est conseillé aux investisseurs de limiter leur investissement dans un ELTIF, tel que le Fonds, à un faible pourcentage de leur portefeuille d'investissement global.

Le Fonds peut utiliser des techniques de gestion des taux d'intérêt liées à des emprunts ou investissements, à des fins de couverture, augmentant le risque des investissements du Fonds. Comme pour tout investissement, l'utilisation de couverture par le Fonds peut entraîner des pertes supérieures au montant investi. L'utilisation de couverture par le Fonds augmentera également les frais du Fonds, ce qui pourrait affecter la performance du Fonds.

Le Fonds n'utilisera pas d'instruments financiers dérivés dans le cadre de sa politique de couverture des risques, ce qui peut entraîner une plus grande exposition du Fonds à la volatilité des taux d'intérêt et peut affecter la Valeur Liquidative.

Un investissement dans le Fonds concerne la souscription de Parts du Fonds et non d'un fonds ou d'un actif sous-jacent donné. Le Fonds poursuivra principalement une stratégie de fonds de fonds dédié à la réalisation d'investissements dans des sociétés du portefeuille et/ou des fonds d'investissement alternatifs, reposant sur la stratégie d'investissement décrite à l'Article 4.2. Les investisseurs seront régulièrement informés, et au moins une fois par an dans le cadre du rapport annuel, de la situation géographique des Actifs du Fonds.

Dès l'obtention par le Fonds de l'agrément ELTIF, la Société de Gestion s'engage à ce que le Fonds soit en conformité avec l'ensemble des exigences prévues par ces normes. Dans ce cas, les modalités d'information aux porteurs usuelles s'appliquent.

La Société de Gestion attire également votre attention sur le fait que les parts du Fonds n'ont pas ni ne feront l'objet d'un enregistrement en vertu du Security Act de 1933, tel que modifié ou de toute loi d'un état des Etats-Unis relative aux titres financiers. La Société de Gestion n'est pas enregistrée auprès de la Security and Exchange Commission des Etats-Unis et, en tant que telle, n'est pas soumise au contrôle ou à la surveillance de la Security and Exchange Commission.

Le Fonds n'est pas ni ne sera enregistré en vertu de la loi U.S Investment Company Act de 1940, telle que modifiée, sur la base de l'exemption d'enregistrement prévue par la section 3(c)(7) de cette loi, qui exige que tous les bénéficiaires effectifs des parts qui sont des ressortissants américains soient considérés comme des "qualified purchasers" au sens de cette loi, ou par la section 3(c)(1) de cette loi, qui exige que le Fonds ait moins de cent (100) bénéficiaires effectifs (déterminés sur la base l'article 3(c)(1) de cette loi sur les sociétés d'investissement et des directives de la Securities and Exchange Commission des États-Unis) qui sont des U.S. Persons.

La Société de Gestion n'est pas ni ne sera enregistrée en tant que conseiller en investissement en vertu de la loi U.S Investment Advisers Act de 1940, telle que modifiée. Cette loi impose certaines obligations de divulgation et de rapport ainsi que des restrictions de rémunération aux conseillers en investissement enregistrés, qui sont destinées à protéger leurs clients. Les Investisseurs ne bénéficieront pas de ces protections en vertu de cette loi.

Risques du fonds

RISQUES DE PERTE EN CAPITAL

Le Fonds n'est pas un fonds à capital garanti. Il est donc possible que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

RISQUES LIES À LA GESTION DISCRÉTIONNAIRE

Rien ne garantit que le Fonds atteigne son objectif d'investissement. En effet, même si la mise en œuvre de la stratégie d'investissement du Fonds devait lui permettre d'atteindre son objectif d'investissement, il ne peut être exclu que les conditions du marché et de l'économie ou un défaut d'évaluation des opportunités d'investissement puissent entraîner une sous-performance du Fonds, une dépréciation des Actifs du Fonds et, par conséquent, une diminution de la Valeur Liquidative.

RISQUES DE CRÉDIT

Le risque de crédit désigne la probabilité qu'un émetteur manque à son obligation de paiement du principal et/ou des intérêts d'un instrument. La solidité financière et la solvabilité d'un émetteur sont les principaux facteurs qui influencent le risque de crédit. En outre, l'absence ou l'inadéquation des garanties pour un instrument peut affecter son risque de crédit. Une dégradation générale des conditions du marché du crédit pourrait également avoir une influence négative sur la solvabilité d'un émetteur ou d'un emprunteur et, par voie de conséquence, sur le risque de crédit de celui-ci. Le risque de crédit d'un instrument peut changer au fil du temps. Un certain nombre d'autres investissements du Fonds peuvent être subordonnés à d'autres créances dans la structure du capital de l'émetteur. Dans la mesure où le Fonds investit dans des instruments de qualité inférieure (below investment grade), il sera exposé à un risque de crédit plus important qu'un fonds qui investit dans des instruments de qualité supérieure (investment grade). Les prix des instruments de qualité inférieure sont plus sensibles aux évolutions négatives, telles qu'une baisse des revenus de l'émetteur ou un ralentissement économique général, que des instruments de qualité supérieure. Les instruments de qualité inférieure sont essentiellement spéculatifs s'agissant de la qualité de l'émetteur à payer les intérêts et à rembourser le principal à l'échéance et comportent donc un risque de défaillance plus important.

RISQUES D'INVESTISSEMENTS DANS DES TITRES NON COTÉS

Les investissements dans des fonds d'investissement ou des sociétés non cotées sont par nature plus risqués que les investissements dans des fonds ou des sociétés cotées dans la mesure où les fonds d'investissement et les sociétés non cotées peuvent être plus vulnérables aux changements affectant les marchés et les technologies et fortement dépendants des compétences et de l'engagement d'une petite équipe de gestion ou de direction. Les investissements non cotés peuvent prendre plusieurs années pour arriver à maturité. En conséquence, alors que la performance du Fonds pourra être satisfaisante sur le long terme, la performance des premières années est davantage susceptible d'être médiocre

RISQUE SPÉCIFIQUE LIÉ À L'AGRÉGATION DU PLAFONNEMENT DES RACHATS POUR LE FONDS

Les rachats sont limités et font l'objet d'un mécanisme de plafonnement conformément au Règlement délégué (UE) 2024/2759. Le Fonds a retenu l'option 3 visée à l'Annexe I du Règlement délégué précité, qui prévoit une agrégation des demandes de rachat sur une base bimestrielle (période de deux mois). En conséquence, des demandes de rachat valablement présentées lors de deux fenêtres de rachat distinctes mais intervenant dans une même période bimestrielle seront agrégées aux fins du calcul du plafond applicable. Lorsque le montant total des demandes excède le plafond sur une même période de deux mois considérés, les demandes ultérieures présentées lors de la même période bimestrielle ne seront pas satisfaites.

L'application agrégée du plafonnement des rachats accroît l'incertitude quant au délai effectif de réalisation des rachats. Les Investisseurs ne peuvent donc pas nécessairement racheter leurs parts au moment souhaité ni pour le montant demandé. Pendant la période de report, la valeur des Parts peut évoluer à la hausse comme à la baisse, exposant l'Investisseur à un risque de valorisation supplémentaire.

RISQUES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

La Société de Gestion prend en compte les risques en matière de durabilité. Plus spécifiquement, elle intègre ceux qu'elle estime pertinents, importants ou susceptibles de le devenir dans les processus de prise de décision d'investissement, en suivant notamment la démarche élaborée par la Société de Gestion à chacune des quatre phases de l'activité d'investissement.

MULTIPLES NIVEAUX DE FRAIS

La Société de Gestion et les gestionnaires de fonds sous-jacents peuvent imposer des commissions de gestion des investissements. L'existence d'une commission incitative liée à la performance des gestionnaires de fonds sous-jacents peut inciter ces derniers à effectuer des investissements plus risqués et plus spéculatifs qu'ils ne le feraient en l'absence de telles incitations. En outre, les gestionnaires de fonds sous-jacents peuvent avoir droit à une rémunération liée à leur performance même lorsque le Fonds et/ou ses investisseurs ont subi une perte globale.

RESTRICTIONS EN MATIÈRE DE RACHAT

Les rachats sont limités et peuvent faire l'objet d'un blocage et d'autres catégories de Parts peuvent être émises avec d'autres restrictions, y compris des périodes de blocage et des commissions de rachat établies à la discrétion du Fonds. Les restrictions en matière de rachat qui sont imposées par les Fonds du Portefeuille ou les dispositions des documents constitutifs des Fonds du Portefeuille qui permettent la suspension des rachats peuvent retarder ou empêcher les ajustements de portefeuille que la Société de Gestion effectuerait autrement. La valeur des Fonds du Portefeuille pourrait diminuer au cours de la période pendant laquelle un rachat est retardé, ce qui empêcherait le Fonds de redéployer son capital sur des opportunités d'investissement plus avantageuses. Les politiques de rachat du Fonds peuvent autoriser les demandes de rachat et le rachat d'actifs dans un délai sensiblement plus court que l'avis de rachat et les modalités de paiement d'un Fonds du Portefeuille sous-jacent. Par conséquent, un Investisseur qui demande un rachat peut courir un risque jusqu'à ce que le Fonds ait effectivement reçu ses actifs d'un Fonds du Portefeuille sous-jacent. En outre, les conditions applicables à un Fonds du Portefeuille sous-jacent peuvent lui permettre de distribuer des actifs en nature plutôt que de payer les rachats en numéraire. De plus, en raison de la différence entre les politiques de rachat du Fonds et celles des Fonds du Portefeuille sous-jacents, la Société de Gestion peut être obligée de sélectionner les Fonds du Portefeuille à liquider en fonction des politiques de rachat de ces Fonds du Portefeuille plutôt que selon d'autres considérations d'investissement, ce qui peut avoir pour conséquence que le portefeuille restant des Fonds du Portefeuille sous-jacents sera moins diversifié en termes de stratégies d'investissement, de nombre de gestionnaires de fonds sous-jacents ou de Fonds du Portefeuille sous-jacents, de liquidité ou d'autres considérations d'investissement qu'il ne l'aurait été autrement. Par ailleurs, le rachat du Fonds de parts d'un Fonds du Portefeuille pourrait également entraîner des frais pour le Fonds en vertu des conditions de son investissement.

Les autres facteurs de risque sont détaillés dans le Prospectus du Fonds.

Ceci est une communication publicitaire. Veuillez-vous référer au Prospectus, Règlement et Document d'information clés (DIC) du FIA avant de prendre toute décision finale d'investissement

Les points clés

Photographie non-contractuelle



Synthèse de l'investissement

Le FPS Pams Credit Solutions ELTIF est un fonds « evergreen » qui offre un accès à la dette privée — une classe d'actifs plébiscitée par les investisseurs institutionnels depuis plus de 20 ans — pouvant prévoir des distributions périodiques et un ticket d'investissement accessible.***

Pams, une entité du Groupe 123 IM

Afin de consolider sa position dans le domaine des actifs non cotés, le Groupe 123 IM a fait l'acquisition, en 2024, de Fondinvest Capital, acteur historique de la multigestion pour les investisseurs institutionnels.

*Conjuguant leurs expertises, la société opère depuis sous le nom de **Pams**, référence de la multigestion auprès des intermédiaires financiers.*

30 années
d'expérience

2,3 Mds€
*collectés**

360 millions €
*d'encours sous gestion**

Source : Pams, données au S2 2025

Caractéristiques du fonds

7,5 %
TRI net cible.

Le rendement n'est ni garanti, ni contractuel et ne constitue qu'un objectif de gestion. Investir dans le Fonds présente un risque de perte en capital et d'illiquidité.

Distribution cible de 5%/an versée semestriellement*

99 ans
Durée de vie du fonds à compter du Premier Jour de Souscription (« Evergreen »).

L'horizon d'investissement n'est ni garanti, ni contractuel et ne constitue qu'un objectif de gestion.

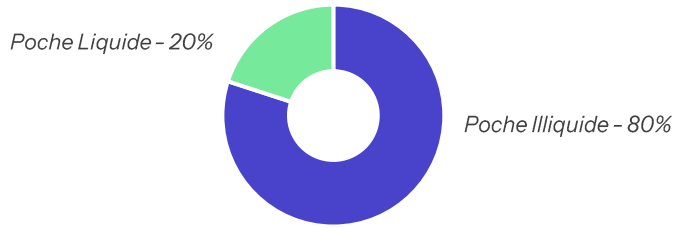
10 ans
Durée de placement recommandée.

50 M€
Taille cible du fonds.

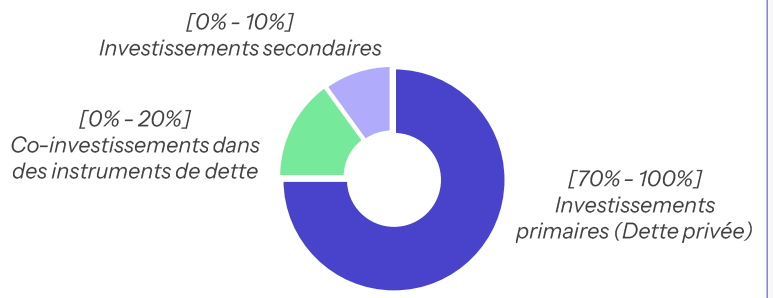
Ticket d'entrée
A partir de 5 000 € (hors droits d'entrée).

*L'allocation du Fonds dépendra des opportunités de levées et du contexte de chacune des thématiques. Ainsi la Société de Gestion pourra modifier l'allocation cible.****

Allocation cible
(Selon la Société de Gestion)



Allocation cible – Poche illiquide
(Selon la Société de Gestion)



*Selon la société de gestion. **La distribution n'est ni garantie ni contractuelle et ne constitue qu'un objectif de gestion. ***L'allocation cible du Fonds est indiquée à l'article 4.2 du Prospectus du Fonds auquel les investisseurs sont invités à se référer.

Pourquoi investir dans le FPS Pams Credit Solutions ELTIF[1]

Le FPS Pams Credit Solutions EL TIF est un fonds « evergreen » qui offre un accès à la dette privée — une classe d'actifs plébiscitée par les investisseurs institutionnels depuis plus de 20 ans[4] — pouvant prévoir des distributions périodiques[2] et un ticket d'investissement accessible.



PERFORMANCE ET DISTRIBUTION

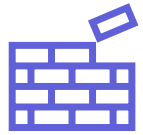
Un TRI net cible de 7,5%, avec une distribution cible de 5% par an (versée 2 fois par an) dès la première année.

La distribution n'est ni garantie ni contractuelle et ne constitue qu'un objectif de gestion. Le rendement n'est ni garanti, ni contractuel et ne constitue qu'un objectif de gestion.



SOCIETES DE GESTION SÉLECTIONNÉES

Accéder à un univers de gérants de dette privée disposant d'un track-record documenté, sélectionnés selon une analyse rigoureuse.



REVENUS POTENTIELS PÉRIODIQUES

Un produit structuré pouvant prévoir des distributions périodiques, selon les revenus effectivement perçus par le fonds.

La distribution n'est ni garantie ni contractuelle et ne constitue qu'un objectif de gestion. Le rendement n'est ni garanti, ni contractuel et ne constitue qu'un objectif de gestion.



ACCESSIBILITÉ

Fonds accessible à partir de 5 000 euros à travers un seul appel de fonds.



LIQUIDITÉ – CONDITIONS ET RESTRICTIONS[6]

Un fonds evergreen offrant des fenêtres de rachat à compter du 01/07/2028. Les rachats sont soumis à des conditions restrictives : plafonnement des rachats, préavis, possibilité de suspension et frais éventuels de rachat.



EXPOSITION MULTI-STRATÉGIES

Le Fonds vise une exposition à différentes stratégies de dettes[5] (senior, unitranche, etc.) et zones géographiques (principalement Union Européenne).

Aucune garantie de diversification n'est contractuellement prévue.

[1]Fonds réservé aux investisseurs avertis, article 423-27 du RGAMF. Investir dans le Fonds présente un risque de perte en capital et d'illiquidité. [2]La distribution n'est ni garantie ni contractuelle et ne constitue qu'un objectif de gestion. [3]Le rendement n'est ni garanti, ni contractuel et ne constitue qu'un objectif de gestion. [4]Selon la société de gestion.[5]Non contractuel et ne représente qu'un objectif de la société de gestion. [6]Les conditions de liquidité sur le Fonds sont indiqués à l'article 6.3 du Prospectus du Fonds.

Caractéristiques du label ELTIF 2[1]

Les ELTIF (European Long-Term Investment Fund) sont des fonds d'investissement européens conçus pour canaliser des capitaux vers des projets à long terme, tels que les infrastructures, l'immobilier ou les PME.
Ils visent à encourager l'épargne à long terme et à financer des projets soutenant la croissance économique et la création d'emplois dans l'Union européenne.

ACCESSIBILITÉ

Ticket d'entrée faible, ouvert à un large public d'investisseurs.

ELIGIBILITÉ FISCALE[2]

Intégration dans les enveloppes PER et Assurance-vie.

TRANSPARENCE

Reporting strict et règles de diversification imposées par l'ELTIF.

Long terme
HORIZON D'INVESTISSEMENT

Semi-liquide[3]
STRUCTURE DE LIQUIDITÉ

UE 2015/760
RÈGLEMENT DE RÉFÉRENCE

[1]Désigne le règlement (UE) n2015/760 du Parlement Européen et du Conseil du 29 avril 2015 relatif aux fonds européens d'investissement à long terme. Investir dans le capital-investissement présente un risque de perte en capital et d'illiquidité. [2]Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et les dispositifs présentés sont susceptibles d'être modifiés ultérieurement. Les investisseurs doivent consulter leurs propres conseils au préalable d'un investissement. [3]Les conditions de liquidité sur le Fonds sont indiqués à l'article 6.3 du Prospectus du Fonds.

Photographie non-contractuelle

POINTS D'ATTENTION

LIQUIDITÉ RESTREINTE[3]

Rachats ponctuels et plafonnés

Conditionnés par la capacité du fonds à céder ses actifs. En tension de marché, ils peuvent être différés ou limités.

LIQUIDITÉ PÉRIODIQUE[3]

Semi-liquide

Le ELTIF 2 permet d'instaurer des fenêtres de rachat régulières, réduisant le risque de blocage total, même si la liquidité demeure conditionnelle.

RISQUE ÉLEVÉ

Actifs non cotés & volatilité

Compte tenu de l'exposition aux actifs non cotés, investir dans le fonds présente un risque de perte en capital et d'illiquidité.

Présentation de Pams

Photographie non-contractuelle



Pams, la société de gestion du Groupe 123 IM dédiée à la multigestion

La nouvelle société de gestion du Groupe 123 IM, impulsée par le rachat de Fondinvest Capital.

Afin de consolider sa position dans le domaine des actifs non cotés, le Groupe 123 IM a fait l'acquisition de Fondinvest Capital, acteur historique de la multigestion pour les investisseurs institutionnels. Ralliant leurs expertises, la société devient Pams, référence de la multigestion auprès des intermédiaires financiers. Cette intégration renforce son savoir-faire dans le domaine de la multigestion et permettra de s'appuyer sur l'expérience du Groupe 123 IM auprès des investisseurs privés.

Avec Pams, nous souhaitons donner accès à des sociétés de gestion externes et complémentaires du savoir-faire du Groupe 123 IM, reconnues pour leurs expertises et leurs performances[1]. Concrètement, nous proposons des fonds de fonds, primaires et secondaires, tout en offrant également l'accès à des fonds directs de premier plan et à des opérations de co-investissement.

30 années d'expérience

15 fonds lancés en 3 ans

300 sociétés de gestion accompagnées

2,3 milliards d'euros collectés[2]

Source : Pams, données au S2 2025

1994 — Création de Fondinvest Capital

1999 — Fondinvest lance deux fonds de fonds (primaire et secondaire) à destination des investisseurs institutionnels

2000 — Naissance d'123Venture et lancement du premier fonds de fonds accessible aux investisseurs privés en France.

2005 — 123Venture permet aux investisseurs privés d'investir dans des fonds institutionnels (feeder)

2010 — 123Venture lance son offre de club-deal et de co-investissement

2020 — Partenariat entre 123 IM et Bpifrance pour accélérer la démocratisation du Private Equity à travers le **FCPR Bpifrance Entreprises 1**[1]

2023 — 123 IM ouvre son capital à des investisseurs stratégiques et fait l'acquisition de Fondinvest

2024 — Fondinvest devient Pams, plateforme de multigestion à destination des conseillers financiers

2027 — 1 milliard € d'actifs sous gestion[3]

[1]Le rendement n'est ni garanti, ni contractuel et ne constitue qu'un objectif de gestion. Investir dans le Fonds présente un risque de perte en capital et d'illiquidité. [2]Les investissements passés ne présagent pas des investissements futurs. [3]Le montant indiqué n'est ni garanti ni contractuel et ne constitue qu'un objectif de gestion prévisionnel. [4]Fonds réservé aux investisseurs autorisés conformément au Règlement. Article L214-28 du Code monétaire et financier. Investir dans le Fonds présente un risque de perte en capital et d'illiquidité.

Pourquoi choisir Pams ?

Une plateforme technologique unique

- *Une plateforme entièrement digitale.*
- *Une solution opérationnelle grâce aux outils technologiques et à l'internalisation de toute la chaîne de valeur. Une plateforme évoluant avec vos besoins.*
- *Un service clients et partenaires réactif.*

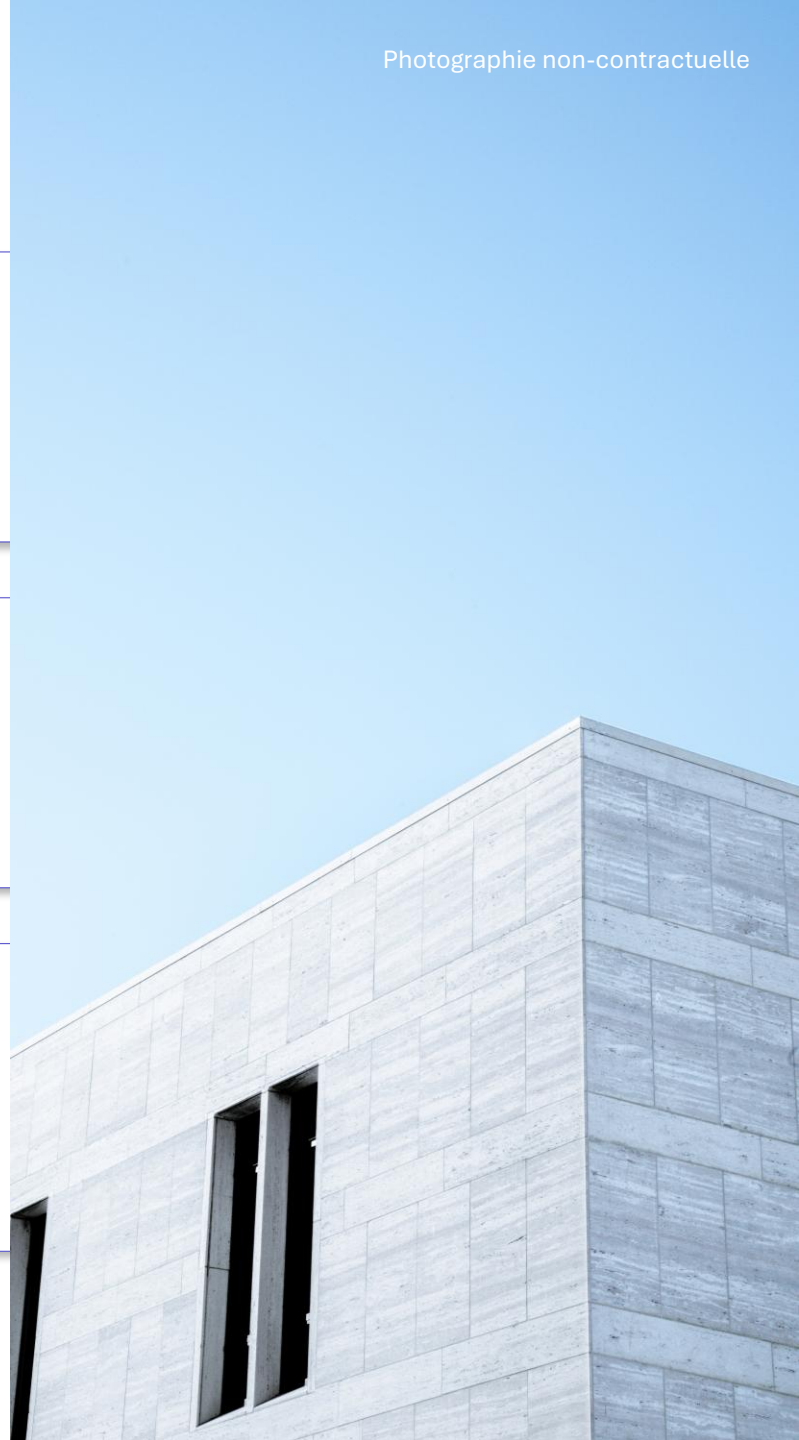
Une société de gestion expérimentée

- *30 ans d'expérience dans la structuration d'offres variées en Private Equity.*
- *Une équipe de gérants bénéficiant d'un solide track-record.[1]*
- *Un accès aux plus grands fonds de qualité institutionnelle.*

Une plateforme de solutions d'investissement

- *Des produits adaptés aux besoins des clients privés pensés par des experts de la structuration de fonds.[2]*
- *Différentes stratégies d'investissement et une offre accessible à tous les profils d'investisseurs :*

fonds de fonds | feeders | fonds dédiés | Co-investissements



Photographie non-contractuelle

[1]Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Investir dans le capital-investissement comporte un risque de perte en capital et d'illiquidité. [2]Selon la société de gestion. Investir dans le capital investissement présente un risque de perte en capital et d'illiquidité.

Photographie non-contractuelle

LE FPS PAMS CREDIT SOLUTIONS ELTIF



Fonds réservé aux investisseurs avertis, article 423-27 du RGAMF. Investir dans le Fonds présente un risque de perte en capital et d'illiquidité.

Une sélection diversifiée de fonds de dette privée

Nos prérequis pour la sélection de fonds pour la poche illiquide

Equipe de gestion

Des gérants au track record établi et résilient[1] à travers les cycles économiques

Allocation géographique

Des fonds permettant de construire une allocation géographique cible diversifiée au sein du segment de la Dette privée selon les opportunités[2] (Monde)

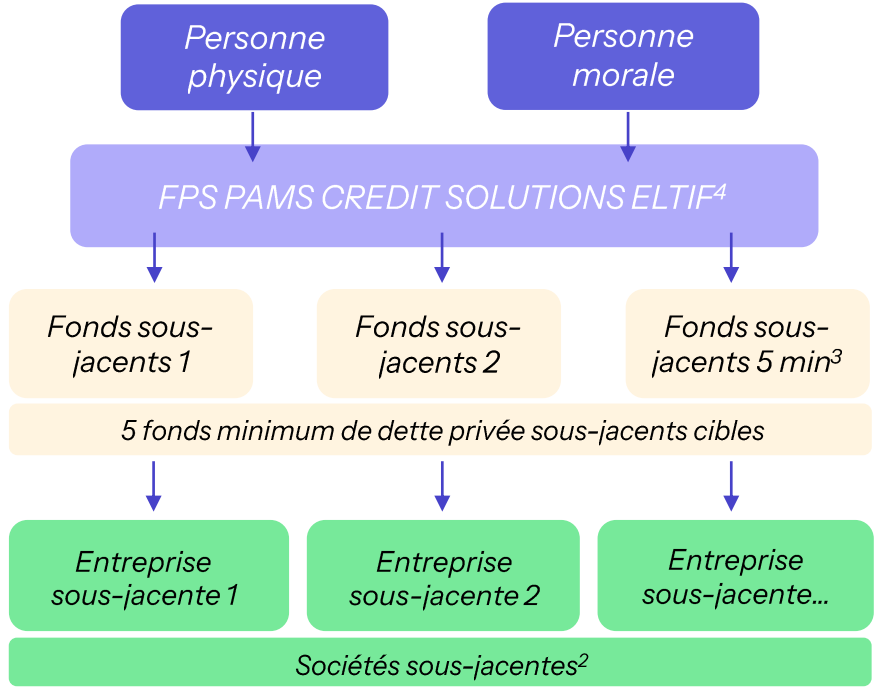
Couple rendement/risque

Des fonds spécialisés sur différentes stratégies d'investissement pour assurer une diversification[3] des moteurs de performance

Allocation sectorielle

Construction d'un portefeuille de stratégie de dette privée diversifié[3] et recherchant une décorrélation des marchés financiers

Le FPS PAMS CREDIT SOLUTIONS ELTIF[4] a pour objectif de se constituer un portefeuille cible de minimum 5 fonds de dette privée sous-jacents :



[1]Selon la Société de Gestion. Investir dans le capital-investissement présente un risque de perte en capital et d'illiquidité. [2]Sous réserve des opportunités d'investissement. [3]Le nombre d'entreprises accompagnées et l'allocation géographique et sectorielle ne sont ni garantis, ni contractuels et ne constituent qu'un objectif de gestion. [4]Fonds réservé aux investisseurs avertis, article 423-27 du RGAMF. Investir dans le Fonds présente un risque de perte en capital et d'illiquidité Investir dans le Fonds présente un risque de perte en capital et d'illiquidité. Investir dans le Fonds comporte un risque de perte en capital et d'illiquidité.

Allocation du Fonds

Un fonds structuré autour de deux compartiments complémentaires : Une poche illiquide, moteur de performance[1] à long terme, et une poche liquide, visant à offrir des fenêtres de liquidité sous réserve des conditions de marché.

Selon la Société de Gestion, la dette privée offre actuellement des rendements proches de l'infrastructure, cette dernière présentant notamment l'avantage de prévoir des distributions périodiques[2].
Dans ce cadre, nous souhaitons nous exposer mondialement et pourrons investir dans différentes typologies de sociétés ou de sous-jacents en dette privée.

Le Fonds ciblera notamment les stratégies de dette privée suivantes dans la région Monde

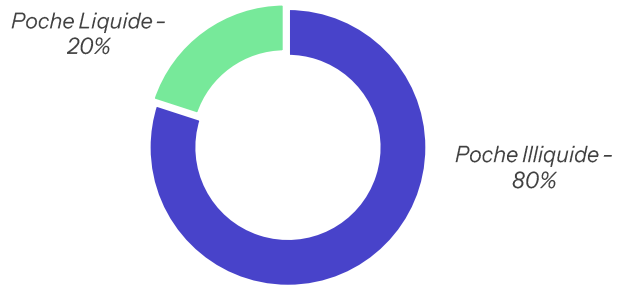
Le Parallel lending est une stratégie de financement innovante qui vise à soutenir les entreprises, notamment les Entreprises de Tailles Intermédiaires (ETI), en collaboration avec le secteur bancaire traditionnel.

Le Direct Lending est une forme de financement destinée aux entreprises de taille intermédiaire. Ce type de financement consiste en des prêts de premier rang (dette senior) en remplacement de prêts bancaires, et souvent assorti de garanties.

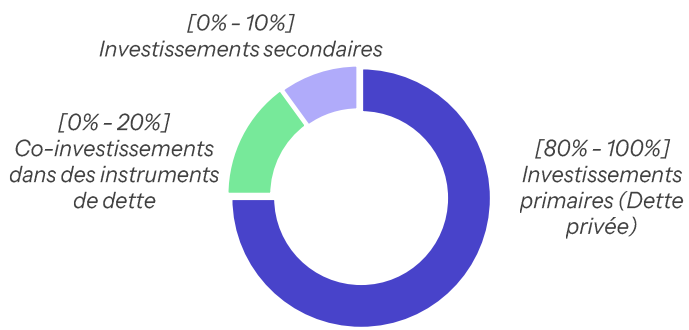
La dette unitranche combine les caractéristiques de la dette senior et de la dette mezzanine en un seul instrument financier, offrant un financement unique avec une priorité de remboursement intermédiaire et un taux d'intérêt généralement plus élevé que la dette senior.

À noter également que le fonds pourra réaliser des opérations de co-investissements ainsi que des investissements secondaires.[3]

Allocation cible[3]



Allocation cible[3] – Poche illiquide



L'allocation du Fonds dépendra des opportunités de levées et du contexte de chacune des thématiques. Ainsi la Société de Gestion pourra modifier l'allocation cible[4].

[1]Les performances passées ne sont pas représentatives des performances futures. [2]Le rendement n'est ni garanti, ni contractuel et ne constitue qu'un objectif de gestion. Investir dans le Fonds présente un risque de perte en capital et d'illiquidité. [3]L'allocation cible du Fonds est indiquée à l'article 4.2 du Prospectus du Fonds auquel les investisseurs sont invités à se référer. [4]L'allocation cible du Fonds est indiqué à l'article 4.2 du Prospectus du Fonds auquel les investisseurs sont invités à se référer.

Exemples de sociétés de gestion sélectionnées[1] dans les précédents fonds gérés par Pams

Un investisseur de conviction du crédit

- *42,3 milliards de dollars d'actifs sous gestion*
- *200+ collaborateurs*
- *8 bureaux en Europe*

Un acteur de l'investissement alternatif à l'échelle mondiale

- *110 milliards de dollars d'actifs sous gestion*
- *900+ collaborateurs*
- *16+ bureaux à travers le monde*

Le leader mondial de la gestion obligataire

- *2 107 Mds de dollars d'actifs sous gestion*
- *3 080 collaborateurs*
- *24 bureaux dans le monde*

Spécialiste du financement de fonds

- *24 Mds de dollars de capitaux levés*
- *100+ collaborateurs*
- *Basé à Paris, Londres, New York, San Francisco et Toronto*

L'expertise de la banque au service de l'investissement

- *2 900 Mds de dollars d'actifs sous supervision*
- *2 000 collaborateurs*
- *34 bureaux dans le monde*

Le pionnier du crédit mondial

- *447 Mds de dollars sous gestion*
- *1 000 collaborateurs*
- *35 bureaux dans le monde*

[1] *Les partenariats présentés ne sont pas représentatifs des futurs partenariats. Sources : Muzinich , LGT Capital Partners, PIMCO, 17Capital, Goldman Sachs, Ares - décembre 2025 et mars 2026.*

Caractéristiques générales

Nom du fonds	*Pams Credit Solutions ELTIF* *Investir dans le Fonds présente un risque de perte en capital et d'illiquidité.*
Société de gestion	*Pams*
Forme juridique	*FPS* *Fonds réservé aux investisseurs avertis, article 423-27 du RGAMF. Investir dans le Fonds présente un risque de perte en capital et d'illiquidité*
Sous-jacent	*Minimum 5 fonds sous-jacents* *Co-investissements (max 20%)* *Sous réserve des opportunités d'investissement. Le nombre d'entreprises accompagnées n'est ni garanti, ni contractuel et ne constitue qu'un objectif de gestion. Investir dans le capital-investissement présente un risque de perte en capital et d'illiquidité*
Zone géographique	*Monde*
Durée de vie du fonds	*99 ans à compter du Premier Jour de Souscription*
Durée d'investissement recommandée	*10 ans* *L'horizon d'investissement n'est ni garanti, ni contractuel et ne constitue qu'un objectif de gestion.*
Rendement annuel cible net	*7,5 %* *Le rendement n'est ni garanti, ni contractuel et ne constitue qu'un objectif de gestion. Investir dans le Fonds présente un risque de perte en capital et d'illiquidité*
Valorisation	*Bimensuelle*
Investissement minimum	*Parts A1 : 1€ - Parts A2 : 5 000€*
Dépositaire	*ODDO BHF SCA - 12, Boulevard de la Madeleine, 75009 Paris*
Eligibilité	*Eligible assurance-vie, comptes titres, nominatif pur, et administré.* *Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et les dispositifs présentés sont susceptibles d'être modifiés ultérieurement. Les investisseurs doivent consulter leurs propres conseils au préalable d'un investissement.*
Taille cible	*50 M€*
Frais	***Les frais sont présentés en slides suivantes***
Outils de gestion de la liquidité	*Plafonnement des rachats : mécanisme de suspension des demandes de rachat de Parts représentant plus de 16,7% de la Poche Liquide du Fonds sur une base agrégée de deux mois glissants* *Frais de remboursement : la Société de Gestion pourra décider d'appliquer aux ordres de rachat des frais de remboursement limité à 10% maximum*

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant la Période de blocage, soit en principe jusqu'au 30/06/2028 inclus.
Le FPS est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds professionnel spécialisé décrits à la rubrique « Profil de risque » du Règlement.

Caractéristiques des parts

PARTS A1	*Taux de frais annuels moyens maximaux hors taxes (Tfam maximaux)*	
Catégorie agrégée de frais	*TFAM gestionnaire et distributeur*	*Dont TFAM distributeur*
Droits d'entrée (annualisé)	*0,50%*	*0,50%*
Commission de gestion Part A1	*1,40%*	*1,00%*
Frais de constitution (annualisé)	*0,10%*	-
Frais divers récurrents	*0,35%*	-
Frais divers non récurrents	*0,20%*	-
Frais indirects	*1,40%*	-
Total Part A1	***3,95%*** ***= valeur du TFAM-GD maximal***	***1,50%*** ***= valeur du TFAM-D maximal***

PARTS A2	*Taux de frais annuels moyens maximaux hors taxes (tfam maximaux)*	
Catégorie agrégée de frais	*TFAM gestionnaire et distributeur*	*Dont TFAM distributeur*
Droits d'entrée (annualisé)	*0,50%*	*0,50%*
Commission de gestion Part A2	*1,40%*	*1,00%*
Frais de constitution (annualisé)	*0,10%*	-
Frais divers récurrents	*0,35%*	-
Frais divers non récurrents	*0,20%*	-
Frais indirects	*1,40%*	-
Total Part A2	***3,95%*** ***= valeur du TFAM-GD maximal***	***1,50%*** ***= valeur du TFAM-D maximal***

Investir dans le Fonds présente un risque de perte en capital et d'illiquidité. Veuillez-vous référer au Règlement et Document d'informations clés (DIC) du Fonds avant de prendre toute décision finale d'investissement.

pams

94 rue de la Victoire
75009 Paris

Tél. 01 49 26 98 00

Pams.pe